

RÉDACTEUR EN CHEF : ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire 34, rue Tupin, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QUI NE SONT PAS AFFRANCHIS

ABONNEMENTS

Rhône et départ. limit. 3 mois 5 fr. 6 mois 10 fr. Un an 18 fr. Autres départements... 7 fr. 14 fr. 26 fr. Étranger (Union post.) 10 fr. 20 fr. 40 fr.

LA TRIBUNE

Organe de la Démocratie Radicale DE LA RÉGION DU RHONE

RÉDACTEUR EN CHEF : ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur 34, rue Tupin, à Lyon

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces de ce journal sont reçues exclusivement : A LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort et dans ses succursales de Saint-Rtienne et de Grenoble. A PARIS, chez M. AUDREBOURG, 10, place de la Bourse.

Prochainement LA TRIBUNE publiera un nouveau Roman LAURE CHASTEL

Épisode du Krach de Lyon PAR M. FRANCISQUE ALLOMBERT

LES ÉTATS DE SERVICE DU GÉNÉRAL FERRON

Depuis quelques jours on vend sur les boulevards de Paris, ou plutôt on essaie de vendre, car le public ne mord pas à l'hameçon, le portrait et la biographie de l'officier le plus inconnu de l'armée française, je veux dire le général Ferron.

Pas positivement brillants les états de service du nouveau ministre de la guerre!

Sa carrière toute entière s'est faite dans les bureaux, où il a constamment vécu de 1856 à 1886. Trente ans de rond-de-cuir! ou la vie d'un ingénieur: tel pourrait être le titre de la biographie du général Ferron.

Je me trompe, il a pris part à un siège fameux, le siège de Paris, pas pour le défendre contre les Prussiens, il est vrai, mais pour le bombarder au nom des Versaillais.

Quant à ses blessures, on ne lui en connaît pas, si ce n'est celles qu'il a reçues dans son amour-propre depuis qu'il est ministre de la guerre et que les journaux s'occupent de sa personne.

On conçoit qu'avec un aussi maigre sujet l'auteur de la biographie n'ait pas trouvé grand-chose à dire. Aussi, pour faire une brochure un peu plus intéressante, engageons-nous vivement l'historiographe de M. Ferron à préparer, le plus rapidement possible, une nouvelle édition revue et augmentée.

Cette opération de librairie n'a rien d'irréalisable, car les états de services du général Ferron se sont notablement accrus, depuis trois semaines à peu près qu'il est devenu ministre.

Nous avons déjà signalé quelques-unes des actions d'éclat de ce modeste héros du dessin linéaire et du lavis, transformé en commandant en chef des armées françaises.

Voici quelques nouveaux faits, que nous nous permettons de signaler aux Quinto-Curce embarrassés de cet Alexandre dépourvu de prestige: Par décision ministérielle du 17 juin

1887, le général de brigade Demay, disponible, a été nommé au commandement de l'artillerie du 13^e corps d'armée, à Clermont-Ferrand, en remplacement du général de brigade Dumas de Champvallier, placé à la même date dans la deuxième section (réserve), du cadre de l'état-major général de l'armée, par application de l'article 37 de la loi du 13 mars 1875.

Ce général Demay commandait à Belfort, lors de l'explosion qui tua neuf artilleurs et en blessa onze. Après l'enquête, sur le rapport du général Wolff, commandant en chef le corps d'armée, le général Demay, dont la négligence avait causé l'épouvantable catastrophe, fut mis en non activité, il y a de cela trois mois.

M. Ferron a cru bon de rapporter cette mesure de juste sévérité prise par le général Boulanger à l'égard de l'officier coupable. On trouvera sans doute, dans le corps d'artillerie, que le ministre de la guerre actuel fait bon marché de l'existence du soldat.

Du reste, il fait bon marché de bien d'autres choses.

L'autre jour M. Laisant l'aborde dans un couloir de la Chambre et lui dit: « Ne craignez-vous pas, général, que les propositions de loi hâtives faites par vous, ne compromettent l'ensemble de notre réforme militaire? »

« Que voulez-vous, répond le général Ferron, avec la candeur qui caractérise sa belle nature, ces messieurs de la Droite l'excitent! »

Qu'on ne dise pas que cette conversation est apocryphe, nous produirons, si on nous oppose un démenti, le témoignage de M. Laisant.

Mais ce qui mettra le comble à la gloire du ministre de la guerre, c'est la réalisation du projet qu'on lui prête d'arrêter la fabrication du fusil Lebel, le « petit fusil » comme l'appellent les soldats.

On sait que l'un des titres du général Boulanger à la popularité qu'il jouissait dans l'armée, c'était l'adoption du fusil Lebel, contrairement à l'avis défavorable du comité d'artillerie.

Aujourd'hui que le général Boulanger est tombé, les polytechniciens du comité d'artillerie et leur camarade Ferron songent à se venger, en désorganisant systématiquement dans toutes ses parties, l'œuvre de défense entreprise par le précédent ministre.

Ah! nous comprenons qu'on se soit tant réjoui à Berlin, quand on a su que Boulanger ne ferait pas partie du nouveau cabinet. On savait, sur les bords de la Sprée, que celui-là travaillait pour la France, et on devinait que son successeur se désintéresserait, comme il a si bien dit lui-même, de la loi militaire, désintéressement

qui permet à nos ministres en général, et au ministre de la guerre en particulier, de si bien travailler pour le roi de Prusse. » ERNEST VAUQUELIN.

Les Nouveaux Projets militaires

Nous avons annoncé que le conseil supérieur de guerre s'est réuni pour examiner les quatre projets préparés par le général Ferron et soumis par lui au conseil des ministres d'hier.

Il a approuvé ces différents projets, dont nos dépêches ont déjà donné l'analyse sommaire: Par le premier, relatif à la cavalerie, on crée quatre régiments de cavalerie à cinq escadrons, deux de dragons, deux de chasseurs d'Afrique.

Les deux régiments de cavalerie légère stationnant actuellement en Algérie rentreront en France et constitueront, avec la nouvelle brigade de dragons et la brigade de cuirassiers actuellement sans affectation, une 6^e division de cavalerie.

Le Parlement sera saisi en temps utile des voies et moyens auxquels on s'arrêtera pour faire face aux charges résultant de ces nouvelles créations. Ces charges seront d'ailleurs sensiblement allégées par les dispositions suivantes: Le sixième escadron de chacun des quatre régiments de chasseurs d'Afrique est supprimé.

Les officiers de tous grades seront prélevés sur l'ensemble des cadres de l'armée. Aucun emploi nouveau ne sera créé. Les nouveaux régiments comprendront un colonel ou un lieutenant-colonel, deux commandants et un major.

Le second projet a pour objet l'amélioration de la situation des sous-officiers rengagés et commissionnés non-adjudants. Il leur attribue une tenue de ville en drap fin et un ameublement de chambre d'adjudant.

La dépense pour 1887 s'élève à 915,000 francs; elle sera couverte par une économie correspondante réalisée sur le budget de la guerre. Pour les années suivantes, la dépense supplémentaire sera très minime.

Le troisième projet a pour but d'incorporer dans l'armée active, en les assimilant à la deuxième portion du contingent, les jeunes gens de la classe 1886, dispensés en vertu de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872.

Les jeunes gens de cette catégorie qui n'auront pas été dispensés, par application des dispositions de l'article 22 de ladite loi, seront incorporés en même temps que leur classe.

Les dispenses de service à accorder à ces jeunes gens, en exécution des dispositions de l'article 22, pourront être accordées par département jusqu'à concurrence de 15 pour 100.

Le quatrième projet tend à modifier la loi du 13 mars 1875 et est relatif à l'organisation de l'infanterie. Il contient les dispositions suivantes: 1^o Les compagnies de dépôt des 144 régiments d'infanterie et des 30 bataillons de chasseurs à pied sont supprimées.

2^o Les quatrièmes régiments des 144 régiments d'infanterie sont supprimés en temps de paix. Un cadre complémentaire d'un chef de bataillon, 4 capitaines, 4 lieutenants, est conservé dans chacun de ces régiments.

3^o Dix-huit régiments sont créés. 4^o Le ministre est autorisé à mettre à la retraite, après vingt-cinq ans et jusqu'à concurrence du nombre d'officiers en excédent, les officiers qui en feront la demande et, d'office, ceux qui seraient en non activité par infirmités temporaires.

PROMISCUITÉ COMPROMETTANTE Pourquoi donc, pendant la discussion des projets de loi militaire, le ministre de la guerre souffrait-il que le baron Reille, député de la droite, ancien

sous-secrétaire d'Etat pendant le 16 Mai, vienne s'asseoir et chuchoter avec lui au banc des ministres? Cette promiscuité d'un membre du cabinet Rouvier et d'un seize-mayeux est bien compromettante pour des hommes qui déclarent chaque jour n'avoir aucune accointance avec les gens de la Droite.

L'ESPIONNAGE OFFICIEL

On lit dans la Lanterne: Nous informons les membres du dernier cabinet qu'ils ont à leurs trousses, tous les jours, chacun deux argousins qui ne les quittent pas d'une semelle. Avis aux intéressés.

Nous pouvons ajouter ce détail aux renseignements de notre confrère parisien: c'est que le général Boulanger, qui habite comme on sait à l'hôtel du Louvre, est servi par un agent de police déguisé en domestique.

L'ancien ministre le sait parfaitement, et il est le premier à rire de ces procédés de M. Levallant, directeur de la sûreté au ministère de l'intérieur. M. Gragnon, préfet de police, est, dit-on, très menacé dans sa situation parce qu'il n'a pas voulu se charger de faire espionner les anciens ministres par les agents de la préfecture.

Variations sur « le Péril à Gauche »

Pour être un peu vieille, l'anecdote suivante que nous racontons de nos amis n'en est pas moins intéressante: C'était à l'époque de l'installation des nouveaux ministres: M. Fallières, recevant le personnel du ministère de l'intérieur, lui adressa une allocution où il s'exprimait ainsi: « Messieurs, nous sommes à une époque où la forme du gouvernement est indifférente (sic); ce qu'il faut sauver avant tout, c'est la France. »

Sauver la France...? de qui? de quoi? de quel danger? Du « danger radical » comme dit M. de Cassagnac, l'un des protecteurs du ministère.

Et voilà le cabinet que quelques républicains qui se prétendent radicaux osent encore soutenir et s'étonnent de nous voir attaquer!

DÉPÊCHES DE « LA TRIBUNE »

Par Fil télégraphique spécial AMENDEMENT SIMYAN A la loi des Députés mineurs

Paris, 21 juin. Voici le texte de l'amendement au projet de loi sur les députés mineurs présenté par MM. Simyan, Prudhon, Lerenchet, Boyset, Lacroix, Guillemin, Boyer, Plateau, Franconi, Camélinat, Gelly, Bouilly, Gausorgues, Desmons, Brialon, etc. Article premier. Remplacer l'article premier du projet de la commission par les dispositions suivantes:

Dans tous les bassins miniers en exploitation par puits, galeries à ciel ouvert assimilées, il devra être établi une ou plusieurs circonscriptions à chacune desquelles seront attachés un délégué mineur et un délégué suppléant appelé à le remplacer en cas d'empêchement. La circonscription devra comprendre un minimum de 250 ouvriers travaillant à l'extraction ou au fond de la mine et ne pourra comprendre plus de 2,000 ouvriers.

Il sera loisible de grouper, pour être comprises dans une même circonscription, plusieurs exploitations distinctes d'un même bassin.

Si une exploitation occupe plus de 2,000 ouvriers, un arrêté du préfet, sur la proposition des ingénieurs des mines, la divisera en sections à chacune desquelles seront attachés un délégué et un délégué suppléant.

A toute époque le préfet pourra, par suite des changements survenus dans les travaux, créer de nouvelles sections ou modifier les sections déjà existantes si elles ne se trouvent pas ou ne se trouvent plus dans les conditions visées par le présent statut.

Pour les circonscriptions et sections visées ci-dessus, les arrêtés d'institution devront être rendus dans les trois mois de la promulgation de la présente loi.

Toute création de nouvelle circonscription ou section ou toute modification des circonscriptions ou sections existantes devra être notifiée aux exploitants par le préfet dans le mois où l'arrêté aura été pris.

Art. 13. — Remplacer l'article 13 du projet de la commission par les dispositions suivantes: Les députés recevront de l'Etat une indemnité annuelle fixe, payable mensuellement. Les fonds destinés au paiement de cette indemnité seront recouvrés par l'Etat sur les concessionnaires de mines.

Pour les sections comprenant plusieurs exploitations, la somme à payer par les concessionnaires sera proportionnelle au nombre de leurs ouvriers. Pour les députés dont la section comprendra moins de mille ouvriers, l'indemnité annuelle est fixée à un minimum de 1,200 francs.

Pour les députés dont la section comprendra de mille à deux mille ouvriers, l'indemnité annuelle est fixée à un minimum de 1,800 francs.

DÉMENTI DE M. LAISANT

Paris, 21 juin. — Hier lundi, les journaux recevaient de l'Agence Havas la note suivante qui a trait à une révélation faite par M. Laisant sur les engagements du général Ferron avec la droite: « D'après un journal du matin, le ministre de la guerre, causant avec un député dans l'hémicycle de la Chambre, aurait déclaré que la réunion du conseil supérieur de la guerre, qui a eu lieu hier, avait été exigée » par certains membres de la droite.

« Nous sommes autorisés à démentir formellement cette information. » En réponse à ce démenti M. Laisant fait publier ce qui suit: « Le 18 juin, à l'ouverture de la séance, le général Ferron s'est approché de moi au banc de la commission et s'est spontanétement exprimé en ces termes: « Je vais soumettre mes projets au conseil supérieur de guerre. Je ne puis faire autrement. Les membres de la droite l'ont exigé. J'espère que j'aurai la majorité; si cependant je ne l'avais pas je suis décidé à passer outre et à déposer les projets quand même. » L'Agence Havas se déclare autorisée à

démentir cette affirmation. J'oppose à mon tour à l'Agence Havas le démenti le plus catégorique. « On l'Agence Havas a été mal informée ou elle a sciemment altéré la vérité. » Signé: LAISANT.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 21 juin. — Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy. Le ministre de la guerre a soumis au conseil: 1^o Un projet tendant à modifier la loi du 20 mars 1880 sur le service d'état-major; 2^o Un projet de décret ayant pour but de créer un cinquième régiment de tirailleurs tonkinois.

M. Fallières a donné quelques renseignements sur l'affaire Sellières. Il a communiqué au conseil les rapports des docteurs Garnier, médecin en chef de l'infirmerie spéciale de la préfecture de police, Decaisne, Mottet et Charcot.

Ces médecins concluent tous à la nécessité de maintenir le baron Sellières dans une maison de santé. Abordant ensuite la question budgétaire, le ministre de l'intérieur propose une réduction définitive de 3,739,401 sur le budget de son département, non compris les économies qui résulteront du projet de suppression d'un certain nombre de conseils de préfecture.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

LES COULOIRS Paris, 21 juin. — Les couloirs de la Chambre présentent une assez grande animation. On s'entretient du scandale dévoilé par M. Laisant au sujet des relations trop étroites du général Ferron avec la droite et de la note publiée par le député de la Seine en réponse au démenti de l'Agence Havas.

M. Arène qui devait questionner le gouvernement sur l'enlèvement de M^{lle} Mercedes Campos, annonce qu'il a changé d'intention.

Il adressera seulement à M. Fallières ministre de l'intérieur une question sur l'internement du baron Sellières.

LES QUATRE CONTRIBUTIONS

Paris, 21 juin. — Le projet relatif aux quatre contributions sera déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre par M. Rouvier, ministre des finances.

LA CHAMBRE

Séance du 21 juin PRÉSIDENT DE M. ERNEST LEFÈVRE La séance est ouverte à 2 h. 30. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans incident. Le président annonce la mort de M. Liouville, député républicain de la Meuse, et prononce l'allocution d'usage.

Projets locaux La Chambre discute un projet de loi, portant prorogation de la surtaxe perçue à l'octroi de Kossoff. La loi militaire L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi militaire.

Feuilleton de la TRIBUNE du 22 Juin 1887

LE Tambour de Montmirail PAR Fortuné du BOISGOBEY

— Oui, oui, grommela Champoreau, on lui a travaillé les côtes, mais il est capable de nous retomber dessus demain.

« Ça, mon capitaine, c'est possible; et si on n'évacue pas bien vite mon ambulance sur Troyes, il pourrait bien arriver que ton ami Martin soit pincé et obligé de soigner les Prussiens. Ça me serait encore égal, si je pouvais pratiquer sur Blücher ou sur Sacken une jolie désarticulation de la cuisse. »

« Oh! j'opérais honnêtement, dit le major en riant de cette plaisanterie chirurgicale. Albert écoutait presque sans comprendre. Il lui semblait qu'il avait été transporté tout à coup dans un monde inconnu. — Ah ça, jeune homme, reprit le facétieux chirurgien en tâtant le cou d'Albert, voulez-vous donc faire des cachotteries au père Martin, que vous

ne lui parlez pas de ces deux accrocs-là? Diable! diable! ce vilain Kalmouk avait bien mal affilé son fer de lance: déchirure des tissus, inflammation; heu-reusement qu'à votre âge on a les chairs élastiques, la pointe a glissé, sans ça elle rencontrait la carotide, et alors... alors, conseil! — Comment, bonsoir! s'écria Champoreau qui suivait l'examen et la démonstration avec inquiétude, et qui avait pris le mot final de son ami Martin pour un arrêt sinistre. — Mais, vieux dragon, tu ne comprends pas, dit le major.

Je constate simplement que ce joli garçon là s'échappé belle et qu'il a manqué être saigné comme un poulet... Il a manqué, entends-tu bien? Huit jours de cataplasmes, et il n'y paraîtra plus.

En dépit de cette prédiction consolante, Albert pâlisait à vue d'œil et semblait prêt à défaillir. — Mais, sacrebleu! tu vois bien que le pauvre garçon n'en peut plus, cria Champoreau, donne-lui vite une drogue. — Sois tranquille, j'en ai une qui va le remettre, dit le chirurgien.

Je parle, jeune homme, que vous n'avez pas beaucoup déjeuné aujourd'hui. — Je n'ai rien mangé depuis hier matin, murmura le sous-lieutenant d'une voix faible. — Mille millions de tonnerres! c'est pourtant vrai, grommela le capitaine, qui se rappelait le son... per interrompu à Montier en Der... — Voilà!

— Voilà! le vic, père Champoreau,

dit le major, enchanté de son diagnostic. Toi qui as traîné sept ans tes bottes en Espagne, où on ne mange jamais, tu crées que les sous-lieutenants ont des estomacs comme le tien.

Je vais faire donner du bouillon à cet enfant-là; ça lui vaudra mieux que des tisanes. — Tout de suite alors, dit le capitaine.

« Naïo pas peur, le pot au feu est mis dans la cuisine du château, et comme nos conscrits ont attrapé des bœufs que les Prussiens avaient volés, la soupe sera bonne. — Major, il y a un lit disponible dans la chambre n° 2, vint dire un infirmier.

Le lieutenant des flanqueurs de la garde est mort, et j'ai remis de la paille fraîche. — Alors, venez-vous coucher, Albert, dit Champoreau, en emmenant le jeune officier. — Viendras-tu casser une croûte dans une heure, cria le chirurgien. — On verra, dit le capitaine, qui était plus occupé pour le moment de son protégé que de son souper.

Albert, à bout de forces et d'énergie, se laissait conduire machinalement. De toutes les impressions violentes qu'il avait éprouvées depuis deux jours, il ne restait dans sa tête affaiblie qu'un sentiment de dégoût profond pour ce qu'il venait de voir et d'entendre. L'aspect de cette salle pleine de morts et de mourants le révoltait en-

core moins peut-être que le langage froid et positif du vieux chirurgien, qui parlait d'opérations effroyables comme un peintre parle de son art.

Pour la première fois, depuis qu'il était à l'armée, le sous-lieutenant voyait l'envers de la guerre. Il commençait à comprendre que le champ de bataille était comme la scène où se jouait ce drame terrible.

Là, au grand air et au soleil, devant la mitraille et la baïonnette, les acteurs tombaient noblement et mouraient sans crier.

La coulisse du théâtre, c'était l'hôpital; où la gloire n'éteuffe plus les plaintes et ne calme plus les douleurs. C'était cette galerie sombre où on respirait l'odeur fade du sang, et où les héros se changeaient lentement en cadavres.

Champoreau avait lu sur la figure d'Albert qu'il était temps de l'arracher à ce spectacle écoeurant, et il eut soin, en traversant la salle, de lui épargner la vue des œuvres sanglantes qui s'accomplissaient sous la direction de son vieux ami Martin. L'infirmier les conduisit par une porte latérale dans une chambre où les attendaient d'autres surprises.

Dans cette pièce, qui avait dû être jadis un petit salon à l'usage du gouverneur de l'école, on avait apporté comme au réfectoire, des monceaux de paille, et le parquet disparaissait entièrement sous une litière qui donnait à ce boudoir élégant l'aspect d'une écurie.

Les tentures des fenêtres avaient été arrachées, les meubles brisés, et les

lambris portaient la trace des balles et des coups de baïonnette. Le château, occupé d'abord par les Prussiens, avait subi toutes les vicissitudes d'un siège.

Pris et repris deux fois, il avait fini par être enlevé d'assaut, et les troupes du maréchal Victor s'y étaient maintenues définitivement.

Dans le premier moment de confusion, on avait parqué les blessés au milieu de toutes les chambres disponibles; mais le major Martin avait fini par introduire un peu d'ordre dans cette installation provisoire. On avait consacré le réfectoire aux soldats, et on avait réservé une pièce séparée pour les officiers.

« Voilà votre lit, mon lieutenant, dit l'infirmier en montrant un maigre matelas jeté dans l'embrasure de la fenêtre. Albert regardait avec dégoût cette couchette encore tachée du sang d'un malheureux qui venait d'y mourir, et il ne se sentait pas la force de se lever.

Mais Champoreau l'entraîna dans ses bras, le coucha et l'arrangea sur ce misérable lit avec la sollicitude d'une mère qui soigne son enfant.

L'infirmier, stimulé par la grosse voix du capitaine, fut lesté à apporter une tasse d'excellent bouillon, et il sut même découvrir dans les caves du château une bouteille de vieux vin de Bordeaux.

Ce restaurant produisit sur le blessé un effet qui justifia pleinement l'appréciation du chirurgien. Albert mourait tout simplement de

faim et de fatigue, et, dès qu'il eut reposé son corps et réconforté son estomac, il redevenait un tout autre homme. Il lui semblait déjà qu'un sang nouveau circulait dans ses veines, et que les idées affluaient à son cerveau rasséréné avec une abondance surprenante.

tion, aux termes de laquelle les hommes incorpores dans les bataillons d'infanterie légère, en Afrique, ne pourront être renvoyés dans les autres corps après un an de séjour dans ces bataillons.

M. Georges Roche, monarchiste, désirerait que la relation fût plus explicite et que les mesures prises contre les condamnés de droit commun qui composent les bataillons d'infanterie légère d'Afrique fussent plus exclusives encore.

L'orateur voudrait que ces hommes ne pussent jamais passer dans un autre corps. M. Guyot-Dessaignes, député du Puy-de-Dôme, répond que les mesures prises par la commission sont suffisantes.

M. Georges Roche insiste et demande l'opinion du ministre. Le ministre de la Guerre répond que les hommes incorporés aux bataillons d'Afrique, peuvent, sans inconvénient, être renvoyés dans les autres corps, si leur conduite a été bonne pendant leur séjour dans les bataillons d'infanterie légère.

L'amendement Georges Roche est repoussé par 319 voix contre 240. La nouvelle rédaction de l'article 5 est adoptée.

M. Ménil expose une nouvelle rédaction de l'article 8, en vue de satisfaire aux amendements qui ont été introduits sur cet article. Voici cette rédaction :

« Les corps organisés en armée sont sous l'autorité du ministre de la guerre, en temps de guerre. En temps de paix, leur situation sera réglée par des règlements d'administration publique. »

M. Georges Roche se déclare satisfait de cette rédaction. M. de Plazanet soutient son amendement tendant à interdire le port de tous insignes autres que ceux donnés par l'autorité militaire.

Cet amendement a été repoussé par 373 voix contre 152. Les articles 8 à 15 sont adoptés successivement.

Sur l'article 16, M. de Bénézet propose un amendement impliquant le maintien des services auxiliaires dans lesquels on peut utiliser les hommes impropres à porter les armes.

M. Laisant demande le renvoi de l'amendement Bénézet à la Commission. Le renvoi est ordonné.

M. de Saint-Martin, député monarchiste de l'Indre dépose un amendement sur l'article 17, tendant à ce que les dépenses de droit pour les soutiens de famille soient maintenues comme dans la loi de 1872.

L'orateur dit que si l'article 17 est voté, le pays éprouvera une douloureuse déception. M. Javal répond que les dépenses prévues par l'article 17 sont suffisantes.

La France, dit l'orateur, excellent stationnaire, comme on sait, est le pays qui possède le plus de veuves.

Or, les veuves ne veulent pas se remarier pour dispenser leur fils du service militaire. Un dernier recensement indiquait 17000 fils de veuves, la Commission en dispense environ 15 0/0. C'est là une proportion fort équitable.

M. Ribot dit qu'il y a grand intérêt à conserver un chef à la famille qui est privée de père.

En 1872, Gambetta soutint fort éloquemment les dépenses. L'orateur espère que la commission reviendra sur sa décision.

M. Laisant répond que le projet de la commission est conforme à l'équité. La dépense se limite aux fils de veuves pauvres. Quant aux fils de veuves aisés, ils partiront.

Le pays acceptera avec satisfaction la décision de la commission. Le général Ferron accepte l'article de la commission qui donne 25,000 combattants de plus à l'armée.

L'amendement de Saint-Martin est repoussé par 326 voix contre 236. L'article 17 est adopté. La séance est levée à 6 heures 20.

LE SÉNAT

Séance du 21 juin. PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à 2 h. 30. Au début de la séance, après la lecture du procès-verbal, M. de Gavardie présente une observation sur le procès-verbal.

Le président lui retire la parole. Le Sénat adopte ensuite plusieurs projets d'intérêt local.

Associations Syndicales L'ordre du jour appelle la seconde délibération sur la proposition ayant pour objet de modifier la loi du 21 juin 1867 sur les associations syndicales.

M. Biré ne pense pas que la loi de 1865 présente des difficultés considérables. Il serait mauvais, d'après lui, d'y ajouter de nouvelles dispositions.

L'orateur déclare qu'il votera contre l'article premier. M. Barne, rapporteur soutient que la

loi de 1865 n'est pas en cause et que, par conséquent, les observations de M. Biré sont sans portée. M. Clément reproche à la loi de 1865 d'être incomplète. La loi actuelle vient combler une lacune et donne satisfaction à tous les intérêts.

M. Fallières dit que la loi nouvelle ne menace pas la propriété privée, mais qu'elle est appelée à concilier les intérêts opposés par une sage réglementation. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Dépôts de rapports M. Tirard dépose son rapport sur la loi du régime des sucres. M. Dépreux dépose le rapport sur la loi tendant à aggraver la peine des travaux forcés à perpétuité quand elle est substituée à la peine de mort.

La séance est levée à 6 h. 45. INFORMATIONS MORT DE M. LIOUVILLE Paris, 21 juin. — On annonce la mort de M. Liouville, député de la Meuse.

M. Liouville faisait partie du groupe de l'Union des gauches. ACTES MINISTÉRIELS Paris, 21 juin. — S'il faut en croire une nouvelle fort grave donnée par un journal conservateur, les préfets auraient reçu des instructions les invitant à rétablir les traitements supprimés par les précédents ministères et à cesser de fournir à l'œuvre de la laïcisation des écoles primaires.

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE Berne, 21 juin. — Aux termes de l'article 21 de la Convention du 9 septembre 1886, concernant la création d'une union internationale pour la protection de la propriété littéraire et artistique, les ratifications de cette convention doivent être échangées à Berne au plus tard dans le délai d'une année.

Le conseil fédéral invite donc les Etats qui font partie de l'Union, c'est-à-dire la Belgique, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne à envoyer des délégués à Berne le 5 septembre 1887, pour participer à une conférence où il sera procédé à l'échange des ratifications.

RETOUR DE M. CONSTANS Paris, 21 juin. — Il est probable que M. Constans, envoyé extraordinaire de France à Pékin, dont la mission temporaire est sur le point de prendre fin, s'embarquera pour rentrer en France dans le courant du mois de juillet.

CONCOURS RÉGIONAL DE TULLE Paris, 21 juin. — Les ministères ont décidé qu'ils n'accepteraient pas l'invitation qui leur a été faite d'assister au concours régional de Tulle.

Il craignent que les ouvriers de la manufacture d'armes ne profitent de leur présence pour faire une manifestation en faveur du général Boulanger.

DÉCORATIONS DU 14 JUILLET Paris, 21 juin. — Le général Ferron prépare en ce moment les promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur et la liste des médailles militaires en prévision de la fête nationale.

Il a donné des ordres pour que ce travail fut terminé assez à temps pour que les nouveaux promus puissent recevoir leurs décorations à la revue du 14 juillet.

Les promotions et les nominations dans les différents grades seront faites dans les premiers jours de juillet.

RAPPEL DE M. DE LANESSAN Paris, 21 juin. — M. Dauterme ne voulant pas prolonger la mission dont M. de Lanessan avait été chargé il y a un an, vient d'écrire au député de la Seine pour le prier de rentrer en France.

OBSÈQUES DU MAÎTRE D'ARMES GRANIER Le Havre, 21 juin. — Ce matin, à 10 heures, a été célébré à l'hôpital le service funèbre de M. Granier, le maître d'armes au 6^e dragons tué dans un assaut d'escrime.

En quittant l'hôpital, le cortège s'est mis en route pour la gare. Le colonel du 6^e dragons, des dépu-

tations de ce régiment et de l'école de Joinville-le-Pont, la municipalité, le comité des fêtes, les corps constitués et des détachements du 119^e régiment de ligne et des douaniers ont accompagné le corps jusqu'à la gare. Le deuil était conduit par l'oncle du défunt. De nombreuses couronnes étaient portées par des sous-officiers du corps auquel appartenait M. Granier.

Le cercueil est parti pour Evreux par le train de midi. La musique de la garde républicaine a quitté le Havre ce matin. GASPILLAGE DE DÉCORATIONS Londres, 21 juin. — La Gazette publie une longue liste de décorations et de promotions dans l'armée et la marine, à l'occasion du jubilé.

L'archiduc Rodolphe est nommé chevalier de l'ordre de la Jarretière. Le grand-duc Serge, les princes héritiers de Hesse et de Saxe-Meiningen, et le khédive sont nommés grand-croix de l'ordre du Bain.

MALADIE DE M. DEPRETIS Rome, 21 juin. — M. Depretis est assez souffrant pour que son état inspire des inquiétudes.

L'ITALIE A L'EXPOSITION Paris, 21 juin. — Le gouvernement italien, en transmettant au gouvernement français son refus de participer officiellement à l'Exposition de 1889, n'a invoqué que des raisons d'ordre économique.

LE KRONPRINZ A LONDRES Berlin, 21 juin. — Les dépêches venant de Londres donnent de mauvaises nouvelles de la santé du Kronprinz.

Dans les premiers jours qui ont suivi l'arrivée du Kronprinz à Londres, le climat frais et pur de la campagne anglaise a d'abord produit une réaction favorable, sur son état, mais, au premier soir, les médecins ont constaté un certain affaiblissement.

Le prince a dû, par suite, renoncer à toutes les réceptions officielles. Il ne reçoit personne dans la villa de Norwood.

L'après-midi, il fait une promenade en voiture. La princesse impériale ne le quitte pas.

ARMEMENTS DE L'ALLEMAGNE Berlin, 21 juin. — L'état-major a ordonné la continuation des travaux militaires autour de Spandau, malgré les grandes chaleurs qui rendent ces travaux si difficiles.

C'est la première fois que de tels travaux se font en plein été. Les travaux de la citadelle seront achevés vers le 10 juillet.

On élève de formidables retranchements au nord de la ligne de Hambourg. Les rives de la Havel et du lac de Tegel sont fortifiées de fortifications, ainsi que la forêt connue sous le nom de Jungfernhöhe.

Au nord de Spandau, des centaines d'ouvriers élèvent de nouvelles fortifications des deux côtés de la route d'Oranienbourg.

De ce côté, il est maintenant certain que Berlin est l'abri d'un coup de main.

Berlin, 21 juin. — Des travaux militaires d'une grande importance se font en ce moment dans les environs du camp de manœuvres de Tempelhof, entre la ligne de Dresde et celle de Goritz, surtout dans les environs de Stiglitz et de Britz.

Les travaux sont d'ailleurs, une partie de ceux ordonnés par l'état-major pour faire de Berlin une place fortifiée, d'après un système absolument nouveau.

Le défaut de collines suffisamment élevées dans les environs de Berlin ne permet pas d'élever des forts proprement dits, comme autour de Metz et de Strasbourg.

Berlin est situé au milieu d'une immense plaine sablonneuse, brûlée par le soleil. On ne s'explique pas pourquoi les rois de Prusse en ont fait leur résidence.

Metz, 21 juin. — En ce moment, d'immenses travaux se font entre le fort Gisors et la lunette de Chambrière, dans la partie des anciennes fortifications connue sous le nom de fort Belle-Croix. Plusieurs centaines d'ouvriers sont occupés à ces travaux.

En général, on ne s'explique pas bien la nécessité de ces travaux. Ce qui est certain, c'est que le trésor de l'empire, d'ordinaire très pauvre, est toujours plein quand il s'agit de dépenses militaires.

Strasbourg, 20 juin. — Les deux convois de matériel d'artillerie dont on avait annoncé le départ de Mayence, sont arrivés. Ils sont à destination des forts de grande ceinture. Il paraît que le 14^e corps (Bade) doit en-

voyer avant peu quelques nouveaux effectifs en Alsace-Lorraine. Berlin, 21 juin. — Le deuxième corps d'armée prussien se concentrera le 12 septembre dans les environs de Stettin, afin de procéder aux grandes manœuvres.

Strasbourg, 21 juin. — Il ne se passe pas de jours sans quelque mouvement de troupes. L'activité est extraordinaire à la gare centrale. Hier, on signalait l'arrivée d'un bataillon appartenant au 14^e corps badois.

L'autorité militaire a prescrit aux troupes de la garnison des promenades militaires plus fréquentes que par le passé. Malgré les grandes chaleurs, ces promenades auront lieu tous les jours jusqu'à une heure assez avancée de la matinée. Les années précédentes, elles n'avaient lieu que deux fois par semaine pendant la saison des chaleurs.

Dépêches de l'Étranger L'ARRESTATION DU DÉPUTÉ KRAECKER Berlin, 21 juin. — On ne sait guère si la cause de l'arrestation du député socialiste M. Kraecker. On dit qu'il est compromis dans une conspiration que la police croit avoir découverte et dans laquelle est aussi impliqué l'étudiant Markuse, de Breslau, qui a été arrêté à Würzburg.

L'ACCIDENT DE WANNÉE Berlin, 21 juin. — D'après des renseignements puisés à une source sûre concernant l'accident de chemin de fer survenu à Wannée, la collision a eu lieu parce que le signal pour l'entrée en gare a été donné trop tôt.

Le réservoir à gaz de la locomotive du train qui arrivait ayant été brisé et le gaz s'étant enflammé, le feu a pris à un wagon de deuxième classe du train spécial.

Trois personnes qui se trouvaient dans ce wagon, à savoir deux femmes et un homme dont l'identité n'a pas encore été établie, ont péri dans les flammes.

Sept autres personnes ont été blessées plus ou moins grièvement.

TROUBLES ANTISEMITIQUES Vienne, 21 juin. — Les journaux annoncent qu'avant hier soir, à minuit, à la suite des élections, le feu a été mis au quartier juif, à Duna-Szerdehely, en Hongrie.

Quatre-vingts familles juives n'ont réussi qu'à sauver leur vie. La misère est indescriptible.

LA SÉPARATION DES CORTÈS Madrid, 21 juin. — Le ministère est décidé à faire son possible pour que les Cortès puissent se séparer le 15 juillet. Il faut qu'à cette date le budget et les réformes militaires soient votés, et pour arriver à ce résultat on fera au besoin deux ou trois séances par jour.

LA CONVENTION ANGLO-TURQUE Londres, 21 juin. — Le Standard persiste à annoncer la prochaine ratification de la convention anglo-turque, mais diverses dépêches montrent que le sultan est toujours hésitant devant l'attitude de la France et de la Russie et devant le mécontentement du clergé musulman.

Constantinople, 21 juin. — Sur la demande du gouvernement britannique, le délai pour la ratification de la convention anglo-turque a été reporté du 22 au 27 juin. On assure qu'en présence de l'opposition très accentuée des cercles musulmans, le sultan hésite de plus en plus à ratifier la convention.

PORTS PORTUGAIS Lisbonne, 21 juin. — Le gouvernement a présenté aux Cortès un projet déclarant ports francs trois des îles Açores et la rive nord du Tage sur lesquelles Lisbonne est bâtie.

LES ÉMIGRÉS BULGARES ET M. RISTITCH Belgrade, 21 juin. — M. Ristitch, président du conseil, vient de recevoir des émigrés bulgares résidant à Saint-Petersbourg la dépêche suivante : « Considérant votre avènement au pouvoir en Serbie comme le triomphe de l'idée slave, les émigrés bulgares vous adressent leurs sincères et chaleureuses félicitations. »

LES VOLONTAIRES ALSACIENS-LORRAINS Strasbourg, 20 juin. — Les autorités militaires ont l'intention de restreindre le nombre de volontaires d'un an en Alsace-Lorraine. On constate que ces jeunes gens ne fréquentent que les cercles de leurs connaissances indigènes et que, par suite, leur éducation militaire et nationale allemande laisse beaucoup à désirer.

Les Sociétés ouvrières italiennes à l'Exposition Rome, 21 juin. — Un certain nombre d'associations ouvrières viennent de tenir une réunion à l'effet d'arrêter les mesures

propres à assurer une représentation des groupes de métiers à l'Exposition universelle de Paris. Assistaient à la réunion des délégués des associations suivantes :

Relieurs, doreurs, carrossiers, tailleurs (Société de secours mutuels), ouvriers en métaux, cordonniers, peintres décorateurs (coopérative), orfèvres, Union émanicipatrice des maçons, tailleurs de pierres, Assistance mutuelle des ouvriers du quartier des Monts, ouvriers tapissiers, Société fraternelle des tailleurs, perruquiers, employés de commerce.

L'ordre du jour suivant a été voté : « Les représentants des Sociétés ouvrières, reconnaissant la nécessité d'envoyer des déléguations ouvrières à l'Exposition universelle de Paris, procèdent à la nomination d'une commission qui se joindra au comité promoteur pour arrêter un projet conforme. »

La commission a été nommée dans la même séance. Elle est composée du comité promoteur et des délégués des tailleurs de pierres, maçons, relieurs et employés de commerce.

Un Déserteur Allemand Metz, 21 juin. — Un soldat du 8^e régiment d'infanterie bavaroise vient d'être condamné à un an et quinze jours de prison par le conseil de guerre de Würzburg.

Ce soldat, étant en garnison à Metz, en 1883, avait déserté et s'était rendu en France, où il avait contracté un engagement dans la légion étrangère. Revenu du Tonkin au mois d'août dernier, avec un excellent certificat, il s'était présenté aux autorités allemandes de Giessen, qui ordonnèrent sa comparution devant la justice militaire.

NOUVELLES EXPULSIONS A METZ Metz, 21 juin. — De nouvelles expulsions ont eu lieu ici. Les nommés Maillet, ouvrier chapelier, et Messert, serrurier, ont été expulsés aujourd'hui.

De nombreux emblèmes tricolores ont été saisis dans les mairies et chez des habitants.

LES AFFAIRES BULGARES Vienne, 21 juin. — Voici comment on envisage aujourd'hui les affaires de Bulgarie dans les cercles diplomatiques bien informés. La nouvelle tentative de la Régence pour sortir de la situation actuelle en convoquant la Sobranie est venue à l'avance à l'insuccès de plus absolue.

La Régence essaie d'entraîner l'Assemblée et de la faire voter pour un personnage de son choix, mais la Russie n'admet pas cette façon de procéder. Elle continue à réclamer la disparition préalable de la Régence et de la Sobranie, avec lesquelles le futur régime ne doit rien avoir de commun. Il serait choisi par la Russie seule.

D'autres renseignements, également de bonne source, disent que le découragement des régents a augmenté. D'autre part, la division s'accroît parmi les gouvernants. On se suspecte mutuellement.

Le ministre de la guerre est particulièrement supposé d'avoir été gagné par la Russie. Sofia, 21 juin. — On assure que M. Stouloff, passant à Belgrade, a vu M. Ristitch et qu'ils se sont donné l'assurance réciproque que rien ne sera changé dans les bonnes relations de la Serbie et de la Bulgarie.

St-Petersbourg, 21 juin. — La Porte fait de nouvelles démarches auprès du cabinet de St-Petersbourg pour établir l'entente ou obtenir un modus vivendi touchant le règlement de la question bulgare.

Le gouvernement russe a répondu aux instances de Chakir-Pacha par un refus pur et simple, ajoutant que tant qu'il restera la moindre trace de régence en Bulgarie, la Russie n'entrera dans aucune négociation.

Bucharest, 21 juin. — Les auteurs de l'attentat commis contre M. Mantoff, préfet de Roustchouck, ont été condamnés par la cour d'assises à sept ans de réclusion.

LA CATASTROPHE DU DANUBE Buda-Pesth, 21 juin. — Les premières nouvelles sur le désastre du Danube ont exagéré le nombre des morts, qui est cependant considérable.

127 personnes ont été sauvées mais, outre 200 pélorins, la plupart des femmes, des enfants et des vieillards ont été noyés.

Les cris des victimes ont été entendus à plusieurs kilomètres de distance. Les cadavres ont l'écume à la bouche, les membres horriblement tordus et le corps couvert d'égratignures.

Il y a eu dans le fleuve des scènes atroces de lutttes et de mort. Une famille composée du père, de la

mère et de sept enfants a disparu. Le père avait trois de ses fils au cou et la mère tenait deux de ses filles dans les bras. Deux fiancés ont été retrouvés dans les bras l'un de l'autre, revêtus du costume national, ils devaient se marier le lendemain.

Les victimes sont des habitants de la ville de Paks. Le prêtre qui a béni les mourants au moment du naufrage et qui a ensuite sauté à l'eau a pu se sauver.

PETITES NOUVELLES Bourges, 21 juin. — Les cas de suette miliaire deviennent plus nombreux, mais les décès sont en décroissance.

M. Octave Rochefort, fils du rédacteur en chef de l'Intransigeant et qui depuis dix-huit mois habite Rome en qualité de gérant de M. Noiretier, propriétaire à l'Oued-el-Aneb, a fait vendre une chute de voiture des plus malheureuses.

En tombant, sa jambe droite a glissé entre deux rayons d'une roue et comme la toiture était en marche le tibia s'est cassé net.

Transporté immédiatement dans sa chambre à l'hôtel de la place Alexis Lambert, il a reçu les premiers soins du docteur Rocher, ancien médecin en chef de l'hôpital militaire de Bône, qui passe un congé de six mois dans cette ville.

On craint — et on donne malheureusement cette crainte comme trop fondée — que M. Rochefort ne puisse plus marcher lorsqu'il se relèvera qu'à l'aide d'une béquille ajustée au genou.

Sen frère Henri, qui vivait avec lui, chassant et pêchant à l'Oued-el-Aneb, se trouve depuis cinq jours à Bougie. Il lui a été immédiatement télégraphié, et on s'attend d'un moment à l'autre à son arrivée.

Une explosion de grison a eu lieu hier matin dans un chantier du col de Cabre, près de Beaumont (Drôme), sur la ligne du chemin de fer d'Aspres-sur-Buèche à Die. 11 y a 12 tués et 35 blessés, presque tous Italiens.

C'est la seconde explosion de cette année. Le parquet de Die et les autorités sont sur les lieux.

Une rencontre à l'épée a eu lieu entre M. Roques, directeur du Courrier français, et M. Bertol-Gravill, rédacteur du Réveil-Matin.

M. Roques a été blessé trois fois ; l'une des blessures est assez grave. Après le combat, lorsque les deux médecins étaient auprès du blessé, la gendarmerie est arrivée. L'un des témoins, M. Mermeix, a été arrêté, mais il a été relâché presque aussitôt.

Le bruit a couru que M. Roques venait de succomber à ses blessures. Informations prises, nous avons appris que M. Roques n'avait pu être transporté de Châtillon à Paris.

Il vomissait le sang, il a le poumon droit perforé. Son état est considéré comme désespéré.

On annonce la mort, dans un village des environs de Moscou, du baron de Bode, dont il a été question pendant plusieurs années dans les communications diplomatiques entre l'Angleterre et la France à cause de ce qui a été appelé ses revendications françaises.

La famille de Bode se prétendait victime du gouvernement révolutionnaire de 1793, qui avait confisqué ses vastes propriétés de Soultz-sous-Forêt, en Alsace, contrairement au traité de 1765 qui stipulait que les propriétés des sujets britanniques ne pouvaient pas être confisquées en cas de guerre entre les deux pays.

Les de Bode, après leur fuite de Soultz-sous-Forêt, se réfugièrent en Allemagne, puis en Russie, où l'impératrice Catherine leur fit don d'un domaine au sud de la Russie, lequel a été échangé plus tard contre un domaine en Courlande.

Le baron de Bode, convaincu de l'impossibilité de rentrer dans les anciennes propriétés de sa famille en Alsace, avait, depuis 1861, renoncé à toute réclamation ultérieure.

Un meeting de la Ligue des Patriotes aura lieu vendredi soir, au Cirque d'hiver, sous la présidence de M. Déroutelle, pour protester contre les condamnations de Leipzig.

Les Fêtes du Jubilé EN ANGLETERRE Londres, 21 juin.

On sait que les fêtes du Jubilé de la reine Victoria sont sur le point de commencer. Des préparatifs considérables ont été faits à cette occasion.

L'intérieur de Westminster-Abbey est livré aux ouvriers depuis deux mois ; la transformation est complète et nul ne reconnaîtrait la vieille basilique. D'immenses tribunes y ont été élevées à grands frais (on y a déjà dépensé 500,000 francs) ; elles contiendront près de 10,000 personnes.

— Depuis hier, j'ai assez vu mourir, pensa-t-il, et il ferma les yeux en se tournant du côté opposé.

— Hé ! camarade, cria le capitaine au blessé inconnu, avez-vous besoin de drogues ? Voulez-vous que j'envoie chercher le major ?

Le patient cessa tout à coup de s'agiter, mais il ne répondit que par un gémissement.

— Je crois que son compte est réglé, dit philosophiquement Champoreau.

Albert devint si pâle que le vieux dragon voulut essayer de lui remonter le moral.

— Que voulez-vous, mon cher Albert, dit-il, c'est la guerre ! et le soir d'une victoire, quand un camarade passe l'armée à gauche, il faut en prendre son parti.

Cette consolation banale n'aurait certes pas produit beaucoup d'effet sur le sous-lieutenant, mais dans la phrase un mot l'avait frappé.

— Une victoire ! répéta-t-il. Nous avons gagné la bataille ? — Parbleu ! dit Champoreau du ton qu'il aurait eu le lendemain de l'éna, croyez-vous que si nous avions été battus, nous couchierions ce soir au château de Brienne ?

— Oui, oui, nous les avons brossés, Blucher a été renvoyé d'où il venait, et, pour le quart d'heure notre artillerie lui appuie une chasse sur la route de Bar-sur-Aube.

— Que voulez-vous, mon cher Albert, dit-il, c'est la guerre ! et le soir d'une victoire, quand un camarade passe l'armée à gauche, il faut en prendre son parti.

Cette consolation banale n'aurait certes pas produit beaucoup d'effet sur le sous-lieutenant, mais dans la phrase un mot l'avait frappé.

— Une victoire ! répéta-t-il. Nous avons gagné la bataille ? — Parbleu ! dit Champoreau du ton qu'il aurait eu le lendemain de l'éna, croyez-vous que si nous avions été battus, nous couchierions ce soir au château de Brienne ?

— Oui, oui, nous les avons brossés, Blucher a été renvoyé d'où il venait, et, pour le quart d'heure notre artillerie lui appuie une chasse sur la route de Bar-sur-Aube.

— Que voulez-vous, mon cher Albert, dit-il, c'est la guerre ! et le soir d'une victoire, quand un camarade passe l'armée à gauche, il faut en prendre son parti.

Cette consolation banale n'aurait certes pas produit beaucoup d'effet sur le sous-lieutenant, mais dans la phrase un mot l'avait frappé.

— Une victoire ! répéta-t-il. Nous avons gagné la bataille ? — Parbleu ! dit Champoreau du ton qu'il aurait eu le lendemain de l'éna, croyez-vous que si nous avions été battus, nous couchierions ce soir au château de Brienne ?

— Oui, oui, nous les avons brossés, Blucher a été renvoyé d'où il venait, et, pour le quart d'heure notre artillerie lui appuie une chasse sur la route de Bar-sur-Aube.

— Que voulez-vous, mon cher Albert, dit-il, c'est la guerre ! et le soir d'une victoire, quand un camarade passe l'armée à gauche, il faut en prendre son parti.

me forcer à lui donner des renseignements sur l'armée.

— Et là, sous sa tente, demanda Albert avec émotion, vous n'avez pas vu une femme ?

— Quand je pense, continua Champoreau qui s'exaltait peu à peu au souvenir de cet indigne traitement, quand je pense qu'en Espagne, après Talavera, nous avons pris trois officiers de dragons anglais, nous avons vu une cantine pour les faire bien souper le soir.

Non ! ces Prussiens ne sont pas des soldats, ce sont des sauvages et des brutes !

Albert avait bien envie de réitérer sa question ; mais en présence de la colère du capitaine, il n'osait plus demander de nouvelles de Thérèse.

— Sans compter, reprit le vieux dragon, qu'ils ne respectent pas même les femmes.

Albert devint très-pâle. — Tenez ! la fille de ce paysan qui nous a donné un si joli coup de main à Eclaron, et qui nous a servi de guide cette nuit... à propos, qu'est-ce qu'il est devenu ?

— Je l'ai perdu de vue après l'affaire avec les uhlands, et je crains qu'il n'ait été pris aussi... Mais sa fille, disiez-vous ?

— Eh bien, sa fille, savez-vous ce qu'ils en ont fait ?

besoin d'une femme de chambre, et il lui fallait une Française.

C'est pour être agréable à cette matrone prussienne que le grand écuyer de l'aide de camp amena la fille de ce brave père Le...

Albert respira. Il avait craint pour Thérèse un sort pire que la servitude.

— Oui, voilà ce qui se passe depuis que ces goux-là ont mis le pied en France, reprit le capitaine ; ils enlèvent les femmes et tuent les enfants.

— Tenez ! ce gentil tambour du 9^e léger qui avait si bien

Au milieu de l'église, qui est construite en forme de croix latine, s'élève une estrade surmontée d'un dais. C'est là que prendra place la reine entourée des princesses et princesses de sa famille.

Les rois, reines, princesses et princesses étrangères seront placés dans deux tribunes spéciales adossées aux murs et plus près de l'autel.

Le speaker, ou président de la Chambre des Communes, est placé à l'entrée du transept sud, et le premier à l'entrée du transept nord, et le premier à l'entrée du transept sud, et le premier à l'entrée du transept nord, et le premier à l'entrée du transept sud, et le premier à l'entrée du transept nord...

Le trône de la reine s'élève au milieu de l'estrade royale. Ce trône a une histoire qui mérite d'être rappelée. Les Écossais, au temps de leur indépendance, se servaient, pour le couronnement de leurs rois, d'une pierre que la légende faisait remonter aux origines les plus antiques; et en croire la tradition qui avait cours en ces temps-là, c'est sur cette pierre que Jacob reposa sa tête à Bethel. Ce qui est vrai, ainsi que le raconte une publication spéciale faite par les soins des directeurs de la Pall Mall Gazette, c'est que cette pierre était pour les Écossais un objet de vénération.

Le trône de la reine s'élève au milieu de l'estrade royale. Ce trône a une histoire qui mérite d'être rappelée. Les Écossais, au temps de leur indépendance, se servaient, pour le couronnement de leurs rois, d'une pierre que la légende faisait remonter aux origines les plus antiques; et en croire la tradition qui avait cours en ces temps-là, c'est sur cette pierre que Jacob reposa sa tête à Bethel. Ce qui est vrai, ainsi que le raconte une publication spéciale faite par les soins des directeurs de la Pall Mall Gazette, c'est que cette pierre était pour les Écossais un objet de vénération.

On affirme que 300 personnages de distinction, dont plusieurs membres du Parlement, appartenant à la religion catholique, ont refusé leurs cartes d'admission pour la cérémonie du jubilé à l'abbaye de Westminster. Ce procédé a paru extraordinaire, en présence de l'arrivée à Londres du nonce du pape, qui apporte à la reine les félicitations de son patron.

Londres, 21 juin. — Le temps est magnifique. Depuis cinq heures du matin, les rues que doit parcourir le cortège et même les rues voisines sont envahies par les gens. Les portes de l'abbaye de Westminster ont été ouvertes à neuf heures pour permettre l'entrée aux personnes munies de billets.

La reine s'est levée de bonne heure, après son déjeuner, elle a fait en compagnie de la princesse Béatrice une promenade dans le jardin du palais. Elle est très satisfaite des nombreux télégrammes, lettres et félicitations qui lui ont été adressés. A midi, des salves d'artillerie ont annoncé l'arrivée de la reine à l'abbaye.

LA RÉGION

LOIRE

Montbrison. — Cour d'Assises de la Loire. — Lundi 20 juin a été ouverte à Montbrison la session des assises du département de la Loire.

La Cour avait à juger deux affaires. Attentat à la pudeur. — L'accusé est un nommé Dubouchet âgé de 16 ans et demi.

Après lecture de l'acte d'accusation, le ministère public requiert le huis-clos, qui est prononcé.

On sait que l'accusé qui, d'ailleurs, a fait des aveux, a abusé d'une petite fille de dix ans, sourde-muette et idiote, et lui a communiqué une maladie honteuse.

La malheureuse victime est en traitement à l'hospice de Lyon.

La réputation de l'accusé est déplorable. Il ne travaillait pas depuis longtemps, et passait des nuits dans les maisons publiques, où il a contracté la maladie communiquée à sa victime.

M. Montagnon demande au jury d'être implacable pour ce jeune débâché.

M. Lafay plaide la question de savoir si, au moment de l'attentat, Dubouchet avait bien seize ans et, partant, s'il a agi avec discernement. Il dépose des conclusions dans ce sens.

Le jury rapporte un verdict affirmatif sur la question d'attentat et négatif sur la question de discernement, mitigé par les circonstances atténuantes. En conséquence, la Cour condamne Dubouchet à deux ans de prison.

Faux. — L'accusé se nomme Brosse. Il a, d'après l'acte d'accusation, dans le courant de novembre et décembre 1886, fabriqué et mis en circulation un certain nombre de faux effets de commerce. Le 4 décembre 1886, il fait escompter à la Société Générale, à Roanne, une traite de 496 fr. 85, datée du 29 novembre 1886, et payable le 20 janvier 1887, tirée par lui sur le sieur Dumont, négociant à Montcaux-les-Mines, et sur laquelle il avait frauduleusement apposé de sa main le mot « accepté » et la signature du sieur Dumont.

À la même date, il a encore fait escompter à la même banque, une traite de 566 fr. 45, datée du 1^{er} décembre 1886, payable le 10 janvier 1887, tirée par lui sur le sieur Deseuillet, négociant à St-Dizier-en-Brionnais, sur laquelle il avait également apposé la fausse signature et la fausse acceptation du sieur Deseuillet.

Le 11 décembre 1886, il a négocié à la même banque, une traite de 454 fr. 55 centimes, portant la date du 4 décembre 1886, payable fin janvier 1887, également revêtue de la fausse signature et de la fausse acceptation du sieur Marchand-Saint-Léger, négociant à Saint-Victor-sur-Rhins.

Enfin, à la même date, il a fait escompter à la même Société, un billet à ordre de 590 francs daté du 7 décembre 1886, payable fin janvier 1887, paraissant souscrit à son profit par le sieur J. Valois, négociant au Creusot, et sur lequel Brosse avait contrefait la signature du sieur Valois.

L'expertise en écriture a établi que les signatures des prétendus souscripteurs et les mots « accepté » précédant ces signatures, étaient faux.

Brosse reconnaît que c'est lui-même qui a contrefait ces signatures et écrit de sa main les acceptations qui précèdent les signatures.

Les renseignements sur le compte de l'accusé ne lui sont pas défavorables. Il a désintéressé la Société Générale. L'accusé fait des aveux complets et se maintient dans une attitude très convenable.

La déposition du directeur de la succursale de la Société Générale, qui a dénoncé Brosse, soulève un incident. M^r Martin, défenseur de l'accusé, dit qu'il s'agissait d'une pareille rigueur de la part de la Société Générale, qui a tant de fautes à se reprocher.

Le directeur essaie de protester, mais il se retire presque aussitôt.

La déposition des autres témoins se ressentant des manœuvres de l'accusé, plusieurs contradictions sont relevées dans leurs déclarations.

M. Montagnon, ministre public, requiert un verdict affirmatif, mais il ne s'oppose pas à l'admission des circonstances atténuantes.

M^r Martin plaide l'acquiescement. Le jury rapporte le verdict négatif. En conséquence, Brosse est acquitté et mis immédiatement en liberté.

LYON ET LE RHONE

UNE QUESTION

Est-il vrai que la semaine dernière un inspecteur congréganiste ait fait un cours à l'école municipale rue Palais-Grillet 14?

Est-il vrai que cette semaine le même fait doit se produire à l'école municipale de la rue Grôle?

Une lettre d'un père de famille que nous avons sous les yeux nous affirme l'exactitude du premier fait et nous pose la question au sujet du second, avec prière de donner notre publicité à cette communication, en demandant la réponse à qui de droit.

Nous espérons qu'on ne la fera pas attendre trop longtemps aux républicains qui ont la curiosité de savoir si les cours de l'école municipale de Lyon sont réellement laïcisés.

Mystérieux affaire. — Un employé du Lyon Républicain a déclaré hier matin au chef de poste qu'à la suite d'une détonation d'arme à feu, une balle partant on ne sait d'où, a traversé la porte de l'appartement de Mme Jambon, sa voisine sans l'atteindre heureusement, la projectile est venu se perdre sous le lit de cette dame.

Ce mystérieux événement s'est produit rue des Ecoles, 18.

Une enquête est ouverte.

Un abbé en fuite. — Sous ce titre, un de nos confrères publie la note suivante: Un vicaire de Villefranche avait su capter la confiance d'un certain nombre de dévots possédant quelques économies. Craignant un mauvais placement, elles lui avaient confié leur pécule, on dit 40,000 francs en totalité, pour être déposés dans des mains sûres. Mais, hélas, la ve de l'or a donné le vertige à notre abbé, qui a pris la clef des champs avec son précieux dépôt et sans laisser ni reçus, ni adresse.

Georges qui de la Nouvelle-Fulminera demain contre un instituteur laïque qui aura fait un pouf de cent francs chez son tailleur.

Agression nocturne. — De retour de la campagne, M. Gaillard, marchand de vins de la Grand-Côte, regagnait hier soir son domicile, lorsqu'il fut assailli, à l'angle de la rue de Saint-Cyr, par une bande de vauxiens, qui le rouèrent de coups et lui auraient fait un mauvais parti sans l'intervention de quelques voisins qui mirent en fuite ces malfaiteurs, mais dont l'un fut cependant arrêté.

La police brilla par son absence; le contraire nous aurait surpris.

L'abbattoir de Perrache. — Le nommé Chantelot, garçon boucher au service de M. Sibert, rue de la Charité, a été hier soir victime d'un bien triste accident.

Dépeçant un bouff à l'abbattoir de Perrache, Chantelot laissa glisser son énorme couteau sur une des côtes de l'animal et l'outil s'enfonça à une profondeur de 10 centimètres dans le ventre du garçon boucher qui tomba baigné dans son sang.

Immédiatement relevé par ses camarades, il fut transporté à l'hôpital général où le major a déclaré la vie de ce pauvre garçon en danger.

Amour d'arquebuse. — Cette liqueur, tant adorée des bonnes femmes, n'est pas dédaignée, paraît-il, par Georges B... employé de banque, demeurant rue Moncey, 130. Ce gourmand a été pris en flagrant délit de vol d'une bouteille d'arquebuse au préjudice de M. Danton, épicer, rue de Créqui, 245.

Les gardiens de la paix ont conduit à la Permanence cet amateur de vulnérabilité.

Bonne action n'un enfant. — Le jeune fils de M. Durand, cultivateur, boulevard de la Croix-Rousse, 99, a trouvé près du domicile de ses parents un porte-monnaie contenant une somme relativement importante qu'il s'est empressé de remettre à son père; ce dernier l'a déposé au commissariat du quartier où le propriétaire, M. Doncin, ne tarda pas à venir le réclamer.

Accident de la rue. — La voiture publique qui fait le service de Lyon à Villeurbanne a accroché hier matin la tente située au-dessus de l'établissement tenu par M. Barthet, restaurateur, rue Paul-Bert, 49.

Un propriétaire de Mevzières qui se trouvait sur l'impériale de la voiture fut projeté sur le sol où on le releva avec le bras gauche fracturé; transporté à la pharmacie Chantrel; reçut les premiers soins et fut ensuite reconduit à son domicile.

Accident aux courses. — Aux courses d'avant-hier, le jockey Harling, en franchissant le premier obstacle en face de la tribune B, a été désarçonné et, dans sa chute, s'est frotté le poignet gauche.

Le cheval, en se heurtant au poteau portefaçon, s'est abattu et a atteint assez gravement une jeune fille de 15 ans, demeurant rue Paul-Bert, 2.

La victime de cet accident a eu la clavicule droite fortement contusionnée. Le docteur Augagneur a donné ses soins aux deux blessés.

Accidents de voitures. — Vers 8 heures du soir, un enfant de 5 ans, nommé Henri Lenty, demeurant chez ses parents, rue des Trois-maisons, 4, a été renversé

rue St-Pierre de Vaise, par le break de M. Louit, loueur de voiture.

Les passants se sont aussitôt portés au secours du petit blessé qui portait aux jambes d'assez graves contusions. Les premiers soins lui ont été donnés dans la pharmacie voisine et il fut reconduit, ensuite au domicile de ses parents.

A 2 heures du soir, le cheval attelé à la voiture de M. M. Seiller, place des Tapis, 4, s'est abattu sur la piste du champs des courses et dans sa chute a brisé les deux brancards.

Dangereux vauxiens. — Au nord du Grand-Camp, le nommé Griver lançait des pierres aux spectateurs des courses.

L'un des spectateurs, atteint par les projectiles menaçait Griver qui, pour accentuer sa mauvaise action, tira de sa poche un coup-de-poing américain et frappa violemment le plaignant blessé.

Devant cette agression, les témoins intervinrent et s'emparèrent de Griver et le conduisirent au poste des Charpennes. En route une bande de vauxiens, amis de Griver, assaillirent les spectateurs et une vraie bataille fut engagée. Pendant ce temps le prisonnier prenait la fuite.

Une plainte a été déposée au bureau de police des Charpennes, mais il est probable qu'elle n'aura pas de suite, car le sous-brigadier qui la reçut serait, paraît-il, le père de Griver.

Parmi les camarades de ce dernier, qui ont assailli les personnes qui le conduisaient au poste, on a pu reconnaître l'un d'eux qui sort du pénitencier d'Oullins; l'autre, un nommé Cotaira, sujet italien.

Vivre à bon marché paraît entrer dans les goûts d'un terrassier habitant le numéro 12 de la rue Vieille-Monnaie.

Cet individu se présentait hier dans le restaurant tenu par M. L... cours Lafayette, 44, et s'y faisait servir un repas assez confortable et déclarait très nettement au moment de l'addition qu'il ne possédait pas un marcadé.

Cette façon de vivre à bon marché n'a pas été du goût du restaurateur qui a fait arrêter le susdit terrassier.

Suicide. — Il est dit que nous n'en finirons pas avec cette épidémie persistante de suicides qui gagne jusqu'aux campagnes, elles-mêmes.

C'était hier le tour d'une septuagénaire Mme Gourd d'Anse qui a été trouvée pendue dans une chambre qu'elle occupait chez son neveu.

On ignore les causes de ce suicide.

Accident mortel. — Un cultivateur du ham au Champvert, commune de Tassin-la-Demi-Lune, cueillait hier des cerises dans sa propriété.

Pendant l'équilibre du haut d'une échelle sur laquelle il était perché ce malheureux tomba d'une hauteur de 5 mètres se fracturant le poignet droit et la jambe gauche.

Ce n'est que quelques heures plus tard qu'il fut relevé et transporté chez lui où il ne tarda pas à expirer des suites de lésions internes.

Pétite correspondance. — Le citoyen Louis Pagan, 73, rue Masséna, est prié de passer au bureau de la Tribune pour la communication qui le concerne.

Villefranche. — Marché au bétail du 20 juin 1887. — Bœufs, amenés 290; vendus 180; prix d'achat sur pied, le kilo, 0.70; prix de viande à l'étal, le kilo, 1.60; vaches, amen. 115; vend. 110; sur pied 0.55; à l'étal 1.40; veaux, amen. 53; vend. 53; sur pied 0.70; à l'étal 1.40; moutons, amen. 67; vend. 47; sur pied 0.75; à l'étal 1.80.

Saint-Just-d'Avray. — Commencement d'incendie. — Le 16 courant, un commencement d'incendie a eu lieu au domicile du sieur François Vieilly, tisseur, à Saint-Just-d'Avray, le feu avait pris naissance dans un meuble rempli de linge, des voisins accourus à l'appel de la victime eurent bientôt raison de ce commencement d'incendie. La cause est accidentelle. Les pertes évaluées 500 fr. sont couvertes par la Rouennaise.

ECHOS DES THÉÂTRES

Célestins. — M. Dalbert qui n'ose pas lutter contre le soleil, a sollicité et paraît-il obtenu du Conseil municipal, l'autorisation de fermer les Célestins vendredi 24 courant au lieu du 30 qui était la date réglementaire.

Il est vrai que le nombre de 300 représentations qu'il doit donner dans l'année, aux termes du cahier des charges, sera atteint ce jour-là.

Nos artistes. — M. Isouard, ténor du Grand-Théâtre, vient de donner à Neuilly, près Paris, un concert au bénéfice des victimes de l'Opéra-Comique, avec les concours de ses camarades, MM. Louyrette Berthomme, et M^r Verheyden.

M. Dupuy, notre ancien et en même temps futur ténor léger, est en ce moment fort goûté au Havre. Il va ensuite chanter à Rouen pendant la saison des eaux. Tout cela est fort bien, mais gare au surmenage, plus redoutable encore pour les ténors que pour les collégiens.

Concerts-Bellecour. — Ce soir, mercredi 21 juin 1887, à 8 heures 1/2, grande fête artistique.

PROGRAMME

1^{re} PARTIE

1. Ouy, de Lestocq (Auber).

2. Prélude de la Coupe du Roi de Thulé (Dizé).

3. Polonaise de Dimitri (V. Jancières).

4. Grande fantasia sur Martha, arrangée par Genin (Flotow).

2^e PARTIE

1. Ouy, de Don Pasquale (Donizetti).

2. Danse des Pirates, 2^e aud. (H. Reber).

3. Grande fantasia sur Moïse, arrangée par Genin (Rossini).

4. Les Kosaks de l'Ukraine (Chesneau).

Orchestre de la ville (60 exécutants), sous la direction de A. Lugini.

Prix d'entrée 50 centimes.

Théâtre-Bellecour. — Salle Indienne.

Aujourd'hui mercredi 22 juin, grand Spectacle-Concert; l'énorme succès qu'a obtenu ce nouvel établissement encourage l'administration à faire de grands sacrifices, aussi vient-elle de signer de nombreux engagements avec des artistes de grand mérite.

Aujourd'hui, début de Mlle Sylvain Bert; M. Suarez et Mlle Lindi, danseurs espagnols, de l'Alhambra, de Lyon, excentricité remarquable.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Température. — Lyon, 21 juin, dix heures du matin.

Les plus basses températures observées ce matin en France sont: 8° à Nancy et à Belfort; 9° à Rochefort, Bordeaux et Biarritz; le thermomètre n'est pas descendu au-dessous de 19°. D'autre part, à Bordeaux, la température avait atteint 30° dans la journée d'hier. Sur nos régions le baromètre est toujours relativement haut (764 mm.) et la température moyenne diurne supérieure à la normale (maximum 34°, minimum 15°). La situation atmosphérique est assez bonne.

« 2^e Le produit de l'emprunt sera exclusivement affecté: 1^o à la reconstruction du pont Morand, du pont Lafayette et du pont du Midi sur le Rhône; 2^o à des travaux de viabilité destinés à mettre en viabilité les terrains militaires déclassés et qui seront ultérieurement approuvés par le Conseil. « Le projet de traité ou les conditions de l'opération de l'emprunt seront soumis à l'approbation du Conseil municipal. »

ENTERREMENTS CIVILS

Funérailles civiles de Mme veuve ROGUE née DUBUY.

Le convoi partira de l'Hôtel général, mercredi, 22 courant à 5 heures du soir.

Obsèques civiles du citoyen Jean-Marie BESSON, décédé le 20 juin à l'âge de 39 ans.

Les funérailles auront lieu mercredi 22 courant à 5 h. 3/4 du soir.

Le convoi partira de l'Hôtel-Dieu pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

DECÈS ET INHUMATIONS

Du 22 juin

4^o Arrondissement. — François Beraud, 74 a., grande-Côte, 66, f. 6 s.; Émile Fonrobert, 74 a., quai St-Vincent, 41, f. 8; Jean Genre, 50 a., rue de Commerce, 42, f. 10; Louis Reverchon, 80 a., portes de Loyasse, f. 4 1/2; Jean Bourland-Mustabourg, 61 a., portes de Loyasse, f. 4 1/2.

2^o Arrondissement. — Claude Goujon, 34 a., Hôtel-Dieu, f. 6 m.; Henriette Gerphanison, 29 a., Hôtel-Dieu, f. 7; Auguste Briquet, 74 a., Hôtel-Dieu, f. 4; Jean Besson, 39 a., Hôtel-Dieu, f. 6 s.; Ep. Roux, née Anne Chabron, 21 a., rue Henri IV, 13, f. 8; Ep. Weisse, née Adélaïde Layte, 74 a., rue Victor-Hugo, 47, f. 10; Léon Maissant, 2 a., rue du Peyrat, 12, f. 4; Marie Gaillard, 66 a., impasse Cathelin, 4, f. 12; Jean Marolle, 84 a., Charité, f. 2; veuve Rogue, née Françoise Dubuis, 70 a., Hôtel-Dieu, f. 5; Auguste Bourrier, 43 a., Hôtel-Dieu, f. 10.

3^o Arrondissement. — Pierre Basséque, rue Duguesclin, 206, f. 6 m.; Joseph Blanchet, 41 a., rue Bonnel, 79, f. 8; Antoine Laverghne, rue Corne-de-Cerf, 29, f. 10; Maurice Durand, 6 a., rue Saint-Maurice, 29, f. 2; Gladi Grand, 6 a., rue Montessuy, 114, f. 4; Joséphine Biernacki, 10 a., rue Voltaire, 44, f. 6 s.; Claude Mallier, 71 a., rue Servient, 105, f. 12.

4^o Arrondissement. — Ep. Mathieu, née Antoinette Kibler, 31 a., Hôpital, f. 8; Ep. Ménard, née Claudine Raymond, 35 a., gère de Cuire, 57, f. 6 s.

5^o Arrondissement. — Antoine Barjot, 76 a., rch. de Francheville, 96, f. 9; Claudius Richet, f. 3 a. 1/2, rue de la Duchère, 19, f. 11; Joseph Feyeux, 7 m., rue de Bourgogne, 4, f. 6.

6^o Arrondissement. — Claudine Lambert, 25 m., rue Vendôme, 117, f. 6 m.; Ep. Calbazar, née Marie Gaucher, 63 a., cours Morand, 17, f. 6 s.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 juin.

Présidence de M. GAILLETON.

La séance est ouverte à 8 heures et demi.

Après la lecture faite par M. Trousselier du procès-verbal d'une séance antérieure, M. Ma-tinière proteste contre une attaque dont il a été l'objet de la part de M. l'adjoint Bouffier à propos d'une discussion sur une question concernant les Beaux-Arts.

Le conseiller visé dans cette protestation étant absent, l'incident est immédiatement clos.

M. le Maire demande au Conseil d'autoriser l'administration à signifier des dédités aux libraires établis sous le péristyle du Grand-Théâtre. Dans les baux qui leur ont été consentis, il est une clause qui les force à remettre — en cas de nécessité — les locaux à la ville, à la condition toutefois d'être avertis un an d'avance.

La date du 24 juin dit-elle est trop près pour que le conseil refuse de donner cette autorisation.

M. Gaillon déclare en outre que pour signifier ces dédités, l'administration ne s'engage pas à priver la ville de la totalité des revenus obtenus au moyen de ces locations. Elle veut seulement prendre des mesures pour faire ouvrir les deux portes latérales que l'installation actuelle a fait condamner.

En suite de ces observations, l'autorisation est accordée.

Différents conseillers donnent les conclusions de la commission en ce qui concerne les demandes de bourses pour les écoles polytechnique, normale et des arts et métiers.

Le conseil se range aux avis formulés.

M. Lavigne donne lecture d'une pétition des habitants de Saint-Just tendant à voir la rue des Grandes-Terres prolongée jusqu'à la rue des Saints-Anges. — Renvoyée à la commission des travaux-publics.

M. Chevillard répond aux interpellations de MM. Bedin et Hemmel formulées dans la précédente séance. Il s'agissait, on s'en souvient de deux malades ayant eu à se plaindre de renvois non justifiés.

L'adjoint du 6^e arrondissement déclare que la femme mise en cause par M. Bedin est partie sur la demande expresse de son mari et non sur l'ordre du médecin.

La seconde, dont parlait M. Hemmel, était atteinte d'une maladie chronique et ne remplit pas les conditions requises pour être traitée dans un service où ne doivent être traités que les maladies aiguës.

Après un échange d'explications, l'incident est clos. M. Bedin certifie pourtant que la femme dont il s'est fait l'avocat est célibataire.

M. Bedin demande ensuite à l'Administration si elle a connaissance que, dans la Commission nommée par M. le Maire pour étudier l'installation de l'électricité dans les théâtres, un membre a conduit dans les sous-sols un représentant d'une maison de Berlin.

M. le Maire, dit-il, a été joué en choisissant des personnes capables d'aller chercher des étrangers pour faire les travaux de la ville.

M. le Maire répond qu'une enquête sera faite. Il n'y a pas, ajoute-t-il, d'étrangers allés dans la Commission et nous ne pouvons pas croire que les malades aient été traités par M. Bedin.

Une proposition avait été faite de nommer une commission chargée d'étudier à « Lucerne, Genève et autres lieux » les machines électro-pneumatiques qui y sont installées.

À la suite d'un colloque entre MM. Quivoire et Martinière, cette proposition est rejetée à la presque unanimité.

L'EMPRUNT

M. Marc Guyot, rapporteur, donne lecture des conclusions qui terminent le rapport rédigé par la commission. Elles sont ainsi conçues:

« L'Administration municipale est autorisée à négocier un emprunt de 5 millions, qui sera réalisé au mieux des intérêts de la Ville, et pour n'être versé dans ses caisses qu'au fur et à mesure des besoins; »

« 2^e Le produit de l'emprunt sera exclusivement affecté: 1^o à la reconstruction du pont Morand, du pont Lafayette et du pont du Midi sur le Rhône; 2^o à des travaux de viabilité destinés à mettre en viabilité les terrains militaires déclassés et qui seront ultérieurement approuvés par le Conseil. « Le projet de traité ou les conditions de l'opération de l'emprunt seront soumis à l'approbation du Conseil municipal. »

Pour développer ces conclusions, le rapporteur fait remarquer qu'en nommant une commission de 20 millions, comme le demandait l'administration, le Conseil a cru devoir reconnaître l'urgence absolue de certains travaux. Il a voulu affirmer, d'autre part, qu'il ne voulait point engager la Ville, à la veille de l'échéance de son mandat, dans des dépenses qui peuvent attendre.

Et puis, la commission a jugé qu'il convenait, quant à présent, de liquider des travaux votés, qui sont « comme de accidents », et laisser ainsi une situation nette aux conseillers futurs.

Une discussion s'engage: MM. Gaillon, Auffray, Rossignac, Debol, Trousselier et Robin y prennent part.

L'administration, à l'exception de M. Rossignac, voudrait qu'on fasse une liste par ordre de travaux nécessaires, sauf à voter ensuite un emprunt d'une quotité déterminée et à n'exécuter que les travaux en première ligne.

Plus

RENSEIGNEMENTS JUDICIAIRES

OUVERTURES DE FAILLITES
Lyon. — De la dame veuve Meunier, marchand de cuirs, à Villeurbanne, rue de Baraban, 60; jugement du 14, syndic M. Regaud.

De la dame Catherine Louise Sauthier, veuve du sieur Antoine Jacquemin, décédé, maîtresse d'hôtel, rue du Chapeau-Rouge, 11, jugement du 14, syndic M. Canavy.

De la dame Claudine Michel, épouse séparée de biens du sieur Joseph Vieillerot, ladite dame boulangère demeurant avec son mari à Lyon, rue de Séze, 114. Jugement du 16, syndic M. Canavy.

De la dame Antonia-Jeanne-Marie Marnas, veuve en premières nocces du sieur J.-M. Badard et en deuxièmes nocces du sieur Louis Cardinal, la dite dame marchande de vins, à Villeurbanne, demeurant actuellement, boulevard des Brotteaux, 46. Jugement du 16 juin, syndic M. Feys.

DEMANDÉS EN SEPARATION
M. Flory, avoué, 13 juin. — Marguerite Morin, ép. Elie-Benjamin Benoit, gr. r. de la Guillotière.

ACQUISITIONS DE FONDS
Mlle Julie Saunier, r. Madeleine, 1, aux Charpenettes, Villeurbanne (Rhône) a vendu son fonds de restaurant, café, comptoir, marchand de vins.

M. Demilly, c. Lafayette, 178, a vendu son café-comptoir.

M. J.-M. Goutagny, r. de la Charité, 45, a vendu son restaurant.

M. Henny, r. d'Avvergne, 6, a vendu son épicerie-comptoir.

M. Chaze, r. Bossuet, 46, a vendu son épicerie.

M. J. Guillemot, r. Louis-Guérin, a vendu à M. Achille Burgaud une construction sur le terrain des Hospices, r. Dugesclin, 255. Récl. à M. Couturier, r. de Chartres, 18. — 13 juin.

M. Mathevet, r. St-Joseph, 43, a vendu son épicerie-herbages.

M. Seigle a vendu à une personne désignée son fonds de boulangerie, rue Cuvier, 144. Adresser les réclamations, sans frais, à M. Deveaux, rue de l'Arbre-Sec, 27. Lyon, dans les dix jours, sous peine de forclusion.

M. Burnichon a vendu le comptoir qu'il possédait rue Dugesclin, 120.

M. Jean Abel, rue de Penthièvre, 13, a vendu son café-brasserie.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Soies. — On peut dès à présent considérer les éducations en France comme à peu près terminées. Ce qui reste de chambrées en cours à monter à la bruyère, et sur lesquelles par conséquent la forte chaleur que nous avons depuis quelques jours peut influer, ne saurait infirmer d'une façon sensible le résultat d'ensemble qui est, tout bien considéré, satisfaisant.

L'Italie qui, après nous, avait eu à compter avec les intempéries, laissait, il y a quelques jours encore, l'opinion assez indé-

cise, mais le beau temps étant revenu à peu près partout, les éducations qui avaient du reste peu souffert, ont repris franchement leur allure normale. Des exceptions, il y en a certainement; néanmoins, on peut dire qu'il est probable que, dans l'ensemble, la campagne 1887 sera loin d'être comptée parmi les mauvaises.

D'ici à une huitaine de jours, le résultat d'ensemble de la récolte d'Europe sera suffisamment connu pour qu'on puisse se faire une opinion raisonnée. En attendant le marché de Lyon continue à se débattre péniblement et cherche en vain son orientation. A en juger par l'impression qui domine, il semblerait acquis que les prix qui vont se pratiquer pour les cocons, aussi bien en Italie qu'en France, feront ressortir les produits nouveaux au dessous des cours actuels et on admet, dès lors, a priori que la baisse doit encore s'accroître.

En somme, le marché est plus déréglé que jamais ce qui s'explique facilement au milieu des intérêts divers qui s'y débattaient actuellement et parmi lesquels, il faut bien le reconnaître, les idées de baisse ont le dessus.

C'est encore de la faiblesse que nous avons à constater pour cette semaine sur toutes les soies d'Europe qui partant sont encore moins mal partagées que les provenances asiatiques.

A Marseille, nulité à peu près complète des éducations en soies com. et en cocons. Prix faibles. Sur le marché italien, les affaires sont très calmes. La parole est à la récolte qui marche sur sa fin. Il ne semble guère possible que les chaleurs suffoquantes qui règnent partout et notamment dans les plaines de Lombardie et de Venétie n'exercent pas une fâcheuse influence sur les éducations au moment de la montée, mais, pour le moment, on ne songe qu'à se préparer le terrain pour les achats de cocons.

Le marché de Londres est dans un état de stagnation complète. Il est impossible d'indiquer des cours; les détenteurs refusent d'accepter les prix des rares acheteurs qui se présentent, et chacun attend.

Foires de la Huitaine

ALLIER. — 18, Montluçon, St-Pourçain; 20, Arleuilles, le Brethon, le Montet, Lurey-Levy, Meaulne, Marcollin, Teignat; 22, Ainay-le-Château, Billy, Francheuse, Gannat, Neully-le-Real; 23, Doyet, Laprugne, Limoise, Montagnat, Neris, Pierrefitte.

CHER. — 17, St-Amand, Verdun; 20, St-Vitte; 21, Mareuil; 22, Culan, St-Bouize.

CREUSE. — 17, le Grand-Bourg; 18 St-Aignan-le-V., Vallières, 20, Chenerailles; 21, Faux-la-Montagne, St-Vaury; 22, Ahun, Flayat; 23, Boussac, Magnat-l'Étrange.

INDRE. — 17, Belabre, Eguzon, St-Genou; le Blanc, Reully, St-Martin-de-L.; 20, Bagnaux, Buzançais, Mosnay; 22, Orsennes; 23, Chazelet, Issoudun.

LOIRE. — 17, St-Bonnet-le-C., St-Germain-Laval; 18, Amions, St-Martin-Lestra; 20, Cervières, Lay; 21, Andrézieux, Feurs, la Talaudière, St-Germain L., Violy.

NIÈVRE. — 17, Arleuil; 18, La Nolie; 20, Brassy, Larcy-le-Bourg; 21, Champelemy, Decize; 23, Chatillon, Donzy (2 jours).

PUY-DE-DOME. — 17, Larrade, Orcaival; 18, Herment, la Chaux; 20, Arlanc, Latour, St-Amand-R.-S.; 24, Bourg-Lastic, Marsac, St-Gervais, St-Rémy, Saurier; 23, Aizeux, Artonne, Clermont, Montboissier, Ris, Viverols.

SARRE-ET-LOIRE. — 17, Navilly; 10, Guenzyon, le Creuzot, Loisy; 20, Beauregard, Bourg-le-Comte, Lay-S.-D.; 21, Autun, Paray-le-Monial; 22, Oyé, Salornay, Simandré, Verdun; 23, Couches-les-M., Toulou-s.-A.

REVUE DES MARCHÉS

Pailles et fourrages. — Lyon. — Il y avait aujourd'hui marché sur la place de la Croix, nous n'avons pas eu autant de marchandise que l'on aurait pu le supposer, étant donné le beau temps qui active les fenaissions, il y avait à peine sur le marché une soixantaine de voitures. Le ferme nouvelle était la dernière qui était la plus abondante, puis venait le foin nouveau, les fourrages de l'année dernière faisaient à peu près défaut. Contrairement aux précédents marchés la paille de blé était en très petit nombre, tandis que les pailles de seigle étaient assez offertes. Les transactions, dès le début du marché ont été assez faciles pour les luzernes nouvelles, et cela grâce aux détenteurs qui ne demandant pas des prix exagérés, la récolte de cette denrée est exceptionnellement abondante dans notre région et malgré que la qualité soit supérieure il ne faut pas compter vendre au-dessus de 5.50 dans Lyon, soit de 4.60 à 4.75 les 100 kil., hors barrière. L'année dernière à pareille époque, 20 juin, les premières coupes de luzerne se sont vendues de 7.25 à 7.50 dans Lyon, soit une moyenne de 6.50 hors barrières.

Les foins nouveaux valent de 5.75 à 6.50 dans Lyon, les pailles ont été de vente très difficiles aux cours cotés. Voici les prix du jour dans Lyon.

Table with 4 columns: Qualité, Prix extrême, Prix moyen, Prix minimum. Rows include: Paille de seigle, de froment, d'avoine, Foin nouv. 1er choix, Foin nouv. ordinaire, Foin vieux 1er choix, Foin vieux ordinaire, Luzerne nouvelle choix, Luzerne ordinaire, Luzerne vieille choix, Luzerne ordinaire, Esparsettes nouvelles, Regains.

NOTA. — L'avoine paie 2 fr. d'entrée: la luzerne et le foin de toute espèce paient 30 c. la paille de toute nature paie 60 c.

Pommes de Terre-Fécules. — Pommes de terre. — Depuis notre dernier bulletin, la situation ne s'est pas sensiblement modifiée, les nouvelles de la récolte, grâce au retour d'un temps exceptionnellement favorable, sont bien meilleures; la forte hausse de ces jours derniers a fait disparaître les offres, de sorte que la marchandise n'est plus aussi rare, si nous ajoutons à cela une plus grande abondance sur nos marchés en pommes de terre nouvelles le calme et la défaveur qui règnent sur les pommes de terre vieilles sont parfaitement justifiés. Il n'y a plus de cours établis pour ces dernières.

Les pommes de terre nouvelles du Midi, provenance de Cavailhon, commencent à avoir des arrivages réguliers sur notre place dans les prix de 12 à 15.50 pour les rondes, de 18 fr. pour les ratées les 100 kilog, en gare des vendeurs.

Fécules. — Les cours de la fécula sont sans changement; les détenteurs tiennent fermement les prix et les transactions sont fort limitées. On cote: Fécula 1er grade Paris 26 à 27; vert 1er 15 à 15.50; repassée 20 à 24; Oise à 25; re-

passée 19 à 23; Voges 26 à 27; repassée 18 à 23; Loire-Auvergne 26 à 27; seconde 22 à 23; de Chalons-sur-Saône blutée 28; en grain 27.50; de Palings en grains 27; blutée 28. Le tout par 100 kil., aux conditions d'usage et dans les gares respectives de la féculerie.

MARCHÉ DE LYON-VAISE

Bestiaux-viandes. — Moutons. — Amenés 3888; renvois, 1460. Voici par provenance le nombre amené et les prix payés.

Table with 4 columns: Aménés, Qualités, Prix extrême, Prix minimum. Rows include: Charellais, Afrique, Bourbonnais, Haute-Saône, Savoyards, Auvergne, Dauphiné, Italie, Divers.

Le marché d'aujourd'hui n'a pas eu une grande animation, et malgré le peu de marchandises, les transactions ont été assez limitées, mais avec des prix bien tenus.

Boeufs. — Amenés 533, renvois 160. La vente reste toujours difficile, nous avons même constaté aujourd'hui une baisse de 10 à 15 fr. par tête. On a payé de 95 à 130 les 100 kil. Les prix s'entendent droits d'octroi et d'abatage non compris.

Vaches. — Amenés, 1,106, renvoi, 0. Prix payés, 1er qté, 85, 2e qté, 80, 3e qté, 72, prix extrêmes 70 à 90.

La situation ne se modifie pas. C'est toujours la baisse qui règne avec des affaires très laborieuses. Les prix s'entendent droits d'octroi et de voirage compris.

Moutons. — Amenés, 1226, renvois 330. La physionomie du marché de ce jour est restée la même que celle d'hier, on a payé de 110 à 180 fr. les 100 kil.

SPECTACLES ET CONCERTS

Du 22 juin 1887

Théâtre des Célestins. — Bureau à 7 h. 3/4; rideau, à 8 h. 1/4. — Cléopâtre, comédie en trois actes, par MM. Paul Ferrier et Solié. — Bébé, comédie en trois actes, par MM. de Najac et Hennequin.

Kiosque de Bellecour. — Direction A. Luigini. Tous les soirs, concert. Mardi et vendredi, 1 franc. Les autres jours, 50 centimes.

Casino des Arts, rue de la République, n° 81. — Tous les soirs, spectacle-concert. Folies-Bergères. — Le dimanche, bal de sept heures à minuit; les dimanches, de deux heures à six heures, et les mardis et jeudis, de sept à onze heures, patinage avec orchestre.

Théâtre-Guignol (passage de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle terminé par une parodie.

Concert le Progrès (182, rue Garibaldi). — Samedi, dimanche et jeudis, à sept heures et demie, concert varié. — Entrée libre.

Théâtre Guignol de la Guillotière. — Brasserie Bellard, cours Gambetta, 26. — Tous les soirs, à huit heures, spectacle varié.

Caveau des Célestins (Théâtre Guignol). — Tous les dimanches et fêtes, grande représentation.

Théâtre Guignol (rue Port-du-Temple). — Tous les soirs, spectacle varié. Panorama de Reichoffen. — Visible tous les jours. Théâtre Joli. — Spectacle tous les jours.

BOURSE DE PARIS

Du 21 juin 1887

Table with 4 columns: Valeurs, Derniers cours, Cours, Cours. Rows include: Français nom., Français ex., Amortissable, 1/2% Franq., Espagne 4% ext., Hongrois 4%, Portugal 3%, Dette d'Egypte uni., Banque de France, Crédit Foncier, Banq. d'Esc. Paris, Crédit Lyonnais, Banque Ottomane, Banq. Autrichienne, Paris-Lyon-Médit., Antrichiens, Lombard, Saragosse, Nord-Espagne, Suez, Consol. à Londres.

BOURSE DE LYON

Du 21 juin 1887

Table with 4 columns: Valeurs, Derniers cours, Cours, Cours. Rows include: D'Etat Français, Obligations, Ville de Lyon, Ville de Paris, N. Espagne, Portugal, Crédit, Andalous, Est. Alg., Etat de Serbie, Terre-N., Her-Boeckm., C. g. eaux, Emp. Hong., Russe 4%, Canal int., Suez, Omn. trav. Lyon, Transatlant.

Table with 4 columns: Valeurs, Derniers cours, Cours, Cours. Rows include: Lyon, St-Etienne, FONDERIES, T. Noire ex., Grand, H.F. Acier, H.F. Franco-C., Ac. F. Firminy.

CONDITION DES SOIES ET LAINES DE LYON

Table with 10 columns: NOMBRE, SORTIE, PRIX, etc. Rows include: 31 Ore., 22 Tram., 38 Grés., 8 Div., 1 Boi., 1 Laim.

CONDITION DES SOIES DE SAINT-ETIENNE

Table with 10 columns: NOMBRE, SORTIE, PRIX, etc. Rows include: 10 Ore., 20 Tram., 10 Grés., 30 Div.

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS

Table with 10 columns: NOMBRE, SORTIE, PRIX, etc. Rows include: 4 Organsin, 5 Trames, 5 Grés., 9 Ballots pesés.

EN VENTE LE VADE MECUM

L'OFFICIER D'INFANTERIE
M. route, aux manœuvres, en campagne
Par G. LENOIR, lieutenant au 121e de ligne
Ouvrage de 270 pages, format de poche, relié en toile anglaise

Le Vade mecum constitue une véritable encyclopédie des connaissances militaires pratiques nécessaires aux officiers d'infanterie. Absolument au courant des derniers règlements, y compris les récentes innovations sur le combat, il dispose les officiers de réserve et de territoriale d'emporter tout entre livre pour les périodes d'instruction.

Prix : 4 fr. — 4 fr. 25 franco par la poste. LIBRAIRIE S. PELLETIER, 93, cours Lafayette, LYON

LIBRAIRIE DIZAIN ET RICHARD, 20, RUE SAINT-PIERRE

VIENT DE PARAITRE L'ANNÉE PLACE DES CÉLESTINS

SON THEATRE, SES CAFES-CHANTANTS, SES RESTAURANTS ET ESTAMENTS
Illustré d'une superbe gravure à l'eau-forte de M. DUMONT, représentant l'ancien théâtre des Célestins
Prix : 6 francs

EN VENTE L'ANNUAIRE GÉNÉRAL

DU COMMERCE DE LYON ET DU DÉPARTEMENT DU RHONE POUR L'ANNÉE 1887
PRIX, RELIÉ : 12 FRANCS Par la poste, 13 fr.

EN VENTE A L'AGENCE VICTOR FOURNIER 14, Rue Confort, Lyon
Et chez M. MERA, Libraire, rue de la République, 13 M. DELLEVAUX, papeter, rue de la Barre, 1.

L'Annuaire général du Commerce de Lyon comprend: 1° La liste des habitants de Lyon classés par rues et par maisons; 2° La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique; 3° La liste, par professions et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue; 4° La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes les administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux; 5° La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône, avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants; 6° La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenants et aboutissants, des arrosements et des canaux de justice de paix dont ils dépendent; 7° Un indice général de toutes les matières contenues dans le volume; 8° Un Plan de la ville de Lyon. S'assurer que l'INDICATEUR demandé porte bien au dos: INDICATEUR FOURNIER ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE

LA TRIBUNE

AGENCE V. FOURNIER

SUCCURSALE DE ST-ETIENNE, rue Ste-Catherine, 6. SUCCURSALE DE GRENOBLE, passage Teissière LYON - 14, Rue Confort - LYON

AFFICHAGE

A l'Echelle et à la Main dans Lyon et dans toute la France
EMPLACEMENTS EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉS À L'AGENCE
Et sur lesquels elle peut garantir la conservation des Affiches pendant un certain temps

Annonces dans tous les Journaux — Distribution d'Imprimés
MURS POUR ENSEIGNES PEINTES
AFFICHAGE : Dans les Tramways de Lyon et de Saint-Etienne, les Gares de chemins de fer de l'Est et Ouest Lyonnais

PUBLICITÉ : Dans les Annaires de Lyon, de la Loire, de l'Isère, de l'Ain, le Bottin genevois, l'Annuaire espagnol, les Petits Guides de Lyon et de Grenoble, etc.

VOR DUPRÉ

FABRIQUE D'ABAT-JOUR
ET DE STORES EN TISSUS BOIS
55, Cours Morand, 55, près la place Kléber LYON

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

SUCCURSALE SAINT-ETIENNE, Rue Sainte-Catherine, 6. Correspondant de l'Agence Havas 14, RUE CONFORT, 14, LYON

Pour les Journaux et-dessous désignés par une astérisque, les Annonces et Réclames en seront reçues exclusivement

A L'AGENCE

LYON : Progrès. — Nouvelliste. — Express. — Petit Lyonnais. — Salut Public. — Courrier de Lyon. — Moniteur Judiciaire. — La Tribune. — Echo de Fourvière. — Courrier du Commerce. — Moniteur des Soies. — Bulletin du Moniteur des Soies. — Passe-Temps. — Gazette agricole et viticole. — Lyon horticole. — Construction Lyonnaise. — Journal de Médecine vétérinaire. — Le Tintamarre Lyonnais. — La Revue du diocèse. — Journal des Locations. — La Revue Lyonnaise. — L'Accord-Parfait. — La Revue géographique littéraire. — Lyon s'amuse. Villefranche: Journal de Villefranche. — Le Progrès agricole. — L'Indépendant du Beaujolais. Tarare: Bon Citoyen. Grenoble: Avenir de l'Isère. — Le Petit Dauphinois. — Le Dauphiné catholique. Allevard: Gazette d'Allevard. Voiron: Petit Voironnais. — Journal de Voiron. Bourgoin: Indicateur. Saint-Marcellin: Mémorial de Saint-Marcellin. Vienne: Le Journal de Vienne. — Le Moniteur viennois. Saint-Etienne: Mémorial de la Loire. — Petit Stéphanois. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Loire Républicain. — Echo des Mines. — Messenger de la Loire. Montbrison: Journal de Montbrison. Roanne: Journal de Roanne. — Union Républicaine de Roanne. Bourg: Le Courrier de l'Ain. — Le Progrès de l'Ain. — L'Indépendant de l'Ain. — L'Avenir. Belley: Messenger du Dimanché. Trévoux: Journal de Trévoux. Nantua: Abeille du Bugey. Mâcon: Journal de Saône-et-Loire. — Union républicaine. Chalon-sur-Saône: Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Chalon-sur-Saône. — Dépêche. Louhans: L'Indépendant. — Le Journal de Louhans. Tournus: Journal de Tournus. — La Démocratie charollaise. Valence: Le Messager. — L'Echo de la Drôme. — Le Journal de Valence. Romans: République Romanais. — Journal de Romans. Annonay: Journal d'Annonay. — Haute- Ardèche. — Annonay-Journal. L'Argentière: République de l'Argentière Tournon. — Journal de Tournon. St-Claude: Indépendant de St-Claude. Genève: Journal. — Feuille d'avis. — Tribune, et les principaux journaux suisses.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux du monde
Envoi FRANCO du Tarif général sur demande affranchie
Vu par nous, Maire de Lyon, pour légalisation de la signature ci-contre.

Imprimerie Nouvelle Lyonnaise

52, RUE FERRANDIÈRE, 52

Journaux — Affiches — Labeurs — Mémoires Thèses — Factures — Lettres de décès Cartes d'Adresse et de Visite — Carnets, etc.

TRAVAUX DE LUXE ET DE FANTAISIE
Succursale: Rue Tupin, 34 et Rue Palais-Grillet, 9

EN VENTE à l'AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, Lyon
Les Publications ci-après :

Annuaire du Commerce de Lyon, l'exemplaire. 12 f. >>>
de la Loire 5 f. >>>
Guide de l'Isère, 1 f. >>>
de Saône-et-Loire, 2 f. 50
de l'Ain, 1 f. 50
de la Savoie, 1 f. 50
Suisse, bottin Genevois, 10 f. >>>

PAR CORRESPONDANCE, PORT EN SUS

CHEMINS DE FER DE L'EST DE LYON

SAISON D'ÉTÉ 1887

Tous les Dimanches et Jours fériés
Du 29 Mai au 30 Octobre inclusivement

BILLETS SPÉCIAUX

A PRIX RÉDUITS
De Lyon ou Villeurbanne à Pont-de-Chéry, Crémieu et retour

Table with 3 columns: PREMIÈRE CLASSE, DEUXIÈME CLASSE, TROISIÈME CLASSE. Rows include: 4 fr., 3 fr. 10, 2 fr. 20

De Lyon ou Villeurbanne à Sablonnières, Morestel, Les Avenières et Aoste-St-Genis et retour

Table with 3 columns: PREMIÈRE CLASSE, DEUXIÈME CLASSE, TROISIÈME CLASSE. Rows include: 7 fr. 50, 6 fr., 4 fr. 50

Départ de Lyon Est. 6 h. 30 et 8 h. matin
— Villeurbanne 6 h. 35 et 8 h. 09

Ces billets spéciaux doivent être utilisés, à l'aller et retour dans la journée pour laquelle ils ont été délivrés. Ils sont à la disposition du public, au bureau de Ville du chemin de fer, 4, quai de l'Hôpital, à Lyon, pendant les trois jours précédant les dimanches et jours de fête.

BONS DE LA PRESSE

Liste des Numéros gagnants
au Tirage du 15 juin 1887

EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, LYON
LA LISTE OFFICIELLE DE LA LOTERIE DES ARTS INDUSTRIELS
Tirage du 31 Mai
Prix : DIX Centimes
Par correspondance : 15 cent.

M. JOURDAIN

LYON, cours Gambetta, 29
ACCOUCHEUSE TRAITEMENT SPÉCIAL
des Maladies des dames, dites dérèglements, Chutes de matrice, Inflammations intestinales, Symptômes, Gonflements du ventre, Maux de reins, Digestions difficiles.
Cabinet de 9 à 11 heures et de 1 à 4 heures.